

Anne GANGLOFF et Gilles GORRE (dir.), *Le corps des souverains dans les mondes hellénistique et romain*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2022. 1 vol., 422 p. (Collection « Histoire »). Prix : 30€. ISBN 9782753587502.

Introduit par ses éditeurs scientifiques, A. Gangloff et G. Gorre, cet ouvrage collectif se propose « d'étudier, dans une perspective d'histoire culturelle et politique, la place et le traitement du corps du roi hellénistique et de celui du *princeps* dans un large corpus de sources ». Or, comme le précise Fr. Prost dans sa conclusion, « interroger le corps du souverain de l'Antiquité obligeait à [...] s'emparer des leçons telles que les avait exposées E. Kantorowicz sur les deux corps du roi, en 1957 ». — À cet égard, le chapitre liminaire de Fr. Mercier (*Le corps politique du prince* : 19-32) était un préalable essentiel. Le médiéviste y rappelle « l'impossibilité d'envisager le double corps du roi » avant « l'invention du *corpus mysticum* par l'Église médiévale et sa transposition ultérieure à l'État », car c'est « en imitant les mécanismes du dispositif représentatif propre à l'eucharistie que le corps individuel du roi peut s'unir au corps politique du royaume et ne faire qu'un avec lui, du moins momentanément, le temps de son règne ». — G. Le Person-Rolland (*La physiognomonie et l'iconographie des souverains hellénistiques* : 35-45) met en garde contre l'utilisation de la physiognomonie dans l'interprétation des portraits d'Alexandre et de ses successeurs, qui doivent faire l'objet d'une analyse prudente et contextualisée. — M. Widmer (*Le corps des reines séleucides* : 47-62) montre que seules les communautés en dialogue avec le pouvoir représentaient, pour témoigner leur reconnaissance, le corps des reines séleucides. Dans l'iconographie royale, en revanche, seul le roi pouvait personnifier la *basileia*. La situation évolua cependant sous Antiochos III, avec l'émergence du concept de « couple de pouvoir », rendant ainsi visible, aux côtés du corps du roi, celui de la reine. — Chr. Badel (*La gula de César* : 63-79) mène une enquête sur le corps vorace des princes, qui conclut sur la constat que la corporéité alimentaire des empereurs, à l'exception de Claude, n'a été exploitée ni par Suétone ni par *L'Histoire auguste*, en dépit de l'incarnation de la fonction impériale et de sa dimension charismatique. L'explication réside dans la tradition aristocratique dénonçant la *luxuria* et valorisant la maîtrise de soi et la *frugalitas*. — Chr. Vendries (*Déformer et caricaturer le corps de l'empereur* : 81-105) démontre que, même si l'humour et la satire politiques sont bien documentées à Rome, ce n'est point le cas dans le domaine graphique, qui ne connaît aucune caricature figurée déformant volontairement le corps des mauvais princes, pas même, comme on a pu le croire, celui d'un Néron ou d'un Caracalla. — Fl. Gherchanoc (*Un « roi de théâtre »* : 109-125) s'intéresse à la qualification plutarchéenne de Démétrios Poliorcète comme « roi de théâtre », soulignant combien le corps théâtralisé du chef hellénistique s'inscrivait dans le cadre des réflexions grecques sur la *charis*, le faste politique, la majesté du pouvoir et sa nécessaire théâtralité. — A. Gangloff (*Semnotès, praestantia. Corps majestueux, du roi grec au prince romain* : 127-149) s'interroge sur la manière dont la suprématie politique fut traduite physiquement, en menant une enquête sur la *semnotès* hellénistique, la *praestantia* et la *maiestas* romaines entre 370 av. J.-C. et le début du II^e siècle ap. J.-C., depuis le modèle oriental du corps viril présent sous une parure séduisante au modèle tardo-hellénistique et romain du corps viril et vertueux. Comme traits physiques de la majesté politique, se détachent la taille, la chevelure (blonde, puis blanche), la face (contractée, sereine ou brillante), les yeux (éclat, mobilité, fixité) et la voix. D. Agut-Labordère (*Octave, Horus « bel adolescent »* : 151-160) s'intéresse à l'épithète *hwn nfr*, « beau jeune homme », dans le nom d'Horus du pharaon Octave, attestée chez les derniers rois lagides et, bien avant, chez les souverains napatéens du VII^e siècle av. J.-C. — P. Assenmaker (*Le corps d'Imperator Caesar dans l'iconographie monétaire*) étudie les

émissions monétaires d'Octavien entre 36 et 29 av. J.-C. (*RIC* 250-274), qui ont la double particularité de donner souvent à voir une image complète de son corps et de combiner les registres militaire, héroïque et civique pour construire un corps « polymorphe ». Sur le revers de *RIC* 270 (Octavien *togatus* tenant en main une statuette de la Victoire) et sur celui de l'*aureus* de 28 av. J.-C. (Octavien *togatus* tenant en main un *uolumen*), « le corps d'Imperator Caesar peut être considéré aussi », d'après l'auteur, « comme l'incarnation du “corps politique” ». — V. Huet et E. Rosso (*Le corps de l'empereur romain et de ses doubles divins* : 193-230) mettent en lumière un paradoxe : les témoignages iconographiques du culte indirect du prince de son vivant (culte à son *genius* ou à son *numen*) étaient résolument humains (*togati*, effigies cuirassées), tandis que l'iconographie représentant le corps de l'empereur sous une forme explicitement divine (nudité, format colossal, attributs divins) pouvait orner tout type d'édifices publics ou privés – les portraits théomorphes étant moins susceptibles de choquer dans des contextes non-cultuels. L'emploi d'une iconographie théomorphe, tel le type *Iuppiterkostüm* assis, dès le vivant des empereurs, tout comme le maintien des portraits impériaux dédiés du vivant des princes dans les *Caesarea/Augustea/Sebasteia*, une fois ces derniers divinisés, « minimisent grandement la spécificité de l'image posthume et divine ». — H. Fernoux (*Les notables des cités grecques d'Asie Mineure et le corps du souverain* : 233-264) étudie un autre paradoxe : les notables, pourtant coproducteurs des statues honorifiques célébrant les souverains (rois hellénistiques, *imperatores* et empereurs romains), étaient contraints de leur réserver les types statuaires les plus prestigieux (statues équestres ou cuirassées et nudité héroïque) – et donc d'y renoncer pour eux-mêmes, en dépit de leur gestion des responsabilités civiques. Les exceptions s'expliquent par des contextes particuliers : circonstances dramatiques et héroïques du I^{er} siècle av. J.-C. (récupération d'une partie de l'héritage iconographique royal) ou, au contraire, transfert définitif du pouvoir militaire entre les mains du *Princeps* (*imitatio* du visage impérial). — St. Wackenier (*La titulature aulique lagide. Quand le corps du roi construit l'État* : 265-280) montre comment le corps du roi, incarnation de la *basileia* que véhiculaient le monnayage, les *parousiai* royales, les cultes et fêtes dynastiques, se prolongeait au quotidien, dans la *chôra*, par un corps d'administrateurs fidélisé par la hiérarchie aulique mise en place. Même si la théorie des *deux corps du roi* ne peut pas être transposée *stricto sensu* aux monarchies hellénistiques, il n'en reste pas moins que les penseurs grecs du IV^e siècle av. J.-C. et la pratique du pouvoir des souverains hellénistiques ont fortement influencé les Pères de l'Église. — G. Gorre (*Du corps du roi au corps des fonctionnaires* : 281-303) identifie un représentant de l'administration royale derrière un groupe statuaire situé devant le temple ptolémaïque d'Edfou. La reprise de l'iconographie royale s'explique par la dignité aulique du portraituré (*syngénès*, parent du roi) et par sa fonction (stratège détenteur, par délégation, de l'*archè* royale). En se substituant au roi comme protégé d'Horus (il est représenté blotti entre les pattes d'un faucon), ce fonctionnaire va même plus loin et s'assimile à un prêtre-dynaste. La corporalité de l'État monarchique hellénistique et le caractère hypostatique (Horus) de la figure royale autorise des rapprochements avec la théorie des *deux corps du roi*. — À rebours d'une historiographie centrée sur les aspects symboliques du corps, P. Cournarie (*Du corps, chez les rois hellénistiques. Les pathologies du pouvoir* : 307-330) réfléchit au corps biologique d'Alexandre et des rois hellénistiques. Après avoir souligné les limites de l'iconographie officielle pour son enquête, il mobilise les anecdotes de l'historiographie antique sur les maladies royales, qui servent à valoriser ou à déprécier tel ou tel roi, mais ne sont jamais intégrées à une théorie sur le corps du roi comme enjeu de souveraineté. — P. Christodoulou (*Ptolémée VIII Évergète II – le roi qui aimait son corps* : 331-353) étudie la manière dont ce roi hellénistique transforma son corps obèse en un instrument politique et idéologique : expression

vivante et animée de la *truphè* divine de Dionysos ; mais aussi incarnation de l'ensemble des vertus de ses ancêtres, symbolisant la pérennité de la maison royale et l'unité du royaume. — Pour St. Benoist (*Funérailles et/ou consecratio des princes* : 355-368), la théorie des *deux corps du roi*, issue de la théologie politique chrétienne, ne peut s'appliquer ni aux funérailles des princes (avec leurs *imagines*) ni à leurs *consecrationes* posthumes (*in corpore* ou *in effigie*). Les guerres civiles du I^{er} siècle av. J.-C. et la mise en place du principat augustéen n'en suscitérent pas moins une réflexion visant à faire de l'empereur une figure métaphorique incarnant la cité *en un seul corps* – un entre-deux fragile entre monarchie et *res publica* aristocratique qui imposait la ritualisation des *acta principis*. — Ph. Le Doze (*Le corps "républicain" du prince romain* : 369-392) explique la non-coïncidence entre le *corpus rei publicae* et le prince non pas, comme J. B. Meister, par l'antinomie entre *res publica* et monarchie, mais par le fait que la continuité du politique résidait dans la *res publica* et non dans le prince, dont la figure fut longtemps liée à une personne plus qu'à une fonction : entre deux règnes, le pouvoir revenait en théorie au *SPQR*. — J. B. Meister (*Corps et insignes* : 393-408) analyse comment les Romains passèrent d'un Auguste s'affichant en simple sénateur et *priuatus*, sans insignes impériales – le corps politique étant alors symbolisé par les insignes des magistrats de l'ancienne République – au Constantin décrit par Eusèbe à l'occasion du synode de Nicée en 325, dont le corps (*sôma*) de lumière est défini par le costume et les insignes impériaux, et dont le corps physique est l'expression de l'âme. Il dégage une évolution en trois temps : l'acquisition progressive d'insignes spéciaux par les successeurs d'Auguste (*uestis triumphalis*) ; la perte d'importance du code vestimentaire traditionnel (tunique, toge) au profit de nouveaux usages (*lacerna*) ; la perte d'importance de Rome, seul lieu où il importait que l'empereur ressemblât à un citoyen normal. À cette évolution de longue durée s'ajoutent deux moments de rupture : la tétrarchie dioclétienne, favorable à l'idée de l'empereur comme institution politique, et l'essor du christianisme, en phase avec une conception de l'empereur comme souverain absolu.

Yann BERTHELET